



Taxe sur la plus-value immobilière

La nécessité des déclarations et paiements, rappelée par l'OTR

Le respect des obligations fiscales liées à la taxe sur la plus-value immobilière est essentiel pour l'Office togolais des recettes (OTR). Cette taxe, imposée sur la vente d'un bien immobilier, reste soumise à un régime déclaratif, selon l'article 47 du Livre des procédures fiscales.



PAGE 5

DOSSIER



Togo

Regard sur le développement dans les régions des Savanes et Centrale

Au Togo, le développement est un chantier national qui touche tous les coins reculés du territoire national. A l'intérieur du pays, plusieurs mécanismes sont mis en œuvre pour le développement des villes et le bien-être des populations rurales. Dans les régions des ...

PAGES 6&7

ECONOMIE



Inflation au Togo en 2024

Une tendance nuancée entre légère progression et stabilisation

En décembre 2024, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) du Togo a enregistré une hausse de 0,5 % par rapport au mois précédent, atteignant ainsi un niveau de 128,4. Bien que modeste, cette augmentation témoigne d'une tendance générale à la stabilisation des prix.

PAGE 5

ETRANGER

Déficit budgétaire au Sénégal

Pour renflouer les caisses de l'Etat, le pouvoir va baisser les salaires des ministres

Face à une situation budgétaire préoccupante, le gouvernement sénégalais annonce une série de mesures d'austérité ...

PAGE 4



Sénatoriales

Le pluralisme politique demeure une réalité au Togo

Samedi dernier, c'est avec satisfaction qu'une partie de la classe politique a pris part à l'élection des sénateurs, dans le cadre de la mise en place des institutions de la Vème République.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Un examen blanc du Bac pour mieux préparer les candidats

Au Togo, les élèves en classe de terminale s'apprêtent à passer un examen blanc du Baccalauréat sur l'ensemble du territoire. Prévue du 24 au 27 mars, cette évaluation, annoncée par le ministre des Enseignements primaire et secondaire, Dodzi Kokoroko, vise à « mieux préparer les candidats à la session annuelle du baccalauréat ».

Cette initiative s'inscrit dans la réforme curriculaire en cours et marque un tournant méthodologique important. En mettant l'accent sur une correction immédiate, le ministère entend offrir aux élèves un retour rapide sur leurs performances. L'objectif est d'« évaluer les acquis des élèves et identifier les éventuelles difficultés rencontrées ».

Les enseignants, également concernés, pourront ainsi affiner leurs stratégies pédagogiques. Cette simulation grandeur nature servira de diagnostic pour adapter l'encadrement et maximiser les chances de réussite lors du véritable examen, prévu du 17 au 21 juin.

Réparations mémorielles

Le Togo enclenche un processus inédit dans l'histoire de l'Afrique

Le dimanche 16 septembre 2025, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine a adopté la décision sur la "Qualification de l'esclavage, de la déportation et de la colonisation comme crimes contre l'humanité et de génocide contre les peuples d'Afrique". Dans un communiqué publié par le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration ...



PAGE 3

	SOMMAIRE	<p>Faiej Un tremplin pour l'entrepreneuriat des jeunes togolais</p>  <p>P 5</p>	<p>Togo Regard sur le développement dans les régions des Savanes et Centrale</p>  <p>P 6&7</p>	<p>Changement climatique en Afrique de l'Ouest Les températures dépassent régulièrement la fourchette optimale dans la boucle du cacao</p>  <p>P 10</p>
---	----------	---	---	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Akollor Afi Kafui, propriétaire d'une entreprise de détergence

Akollor Afi Kafui est une jeune Femme Togolaise qui a déjà travaillé pendant quelques années dans une structure privée de Lomé. Bravant la réticence de ses proches, cette mère de 3 enfants se lance dans l'entrepreneuriat. D'abord les perles, ensuite les sacs à base de natte plastique et enfin savons et détergents. C'est donc dans le domaine de fabrication et de commercialisation de savons et de détergents qu'elle excelle désormais à Djidjolié, en plein cœur de Lomé. Grâce au FNFI, elle a pu investir en matière première pour satisfaire une demande de plus en plus croissante. Retour sur l'histoire de dame Akollor Afi Kafui.

Parcours

Aux quatre coins du Togo, grâce à différents programmes du gouvernement, des femmes et des jeunes entrepreneurs mettent leur énergie au service de nombreuses initiatives. Leur but est clair : créer de nouvelles opportunités économiques et contribuer au développement de leur communauté. C'est l'exemple de dame Akollor Afi Kafui. Parce que très portée vers l'entrepreneuriat depuis son enfance, elle décide de quitter son emploi et de se réorienter dans la fabrication et la vente de différents

produits. « Naturellement, je me sentais plus à l'aise dans l'entrepreneuriat, dans une activité libérale, donc je me suis lancée dans la production de différents produits. D'abord, j'ai commencé avec les perles, ensuite avec les sacs de natte, et aujourd'hui je suis dans les détergents », confie-t-elle.

de fabrication du savon. Akollor Afi Kafui, a pu quant à elle suivre une formation qui présente les techniques améliorées de fabrication de savons et de détergents.

Mais très rapidement elle est confrontée à une demande excédentaire. Akollor Afi Kafui n'arrivait plus à couvrir complètement le besoin



Akollor Afi Kafui

Le marché du savon et des détergents connaît un développement sans cesse croissant. Mais, la production du savon de lessive issue de la fabrication locale quant à elle relève encore du secteur informel à cause de l'absence des programmes de formation aux techniques

de sa clientèle. Il lui fallait donc faire croître son offre. C'est ainsi qu'elle se mit à la recherche de fonds. « Il me fallait absolument investir pour agrandir mon offre. Heureusement, j'ai découvert le FNFI par le biais d'une microfinance » affirme-t-elle, très émue

avant de préciser. « C'était lors d'une conférence. Le représentant d'une microfinance a parlé du FNFI et de ses produits. Je me suis donc rapprochée de lui à la fin pour en savoir plus. Il m'a bien expliqué les choses, et j'ai trouvé que c'était intéressant » Rapidement, elle fait les démarches et obtient le crédit qu'il lui fallait. Et ce sera le Produit d'Accompagnement à la Formalisation PAF.

Démarche stratégique

L'idée pour Akollor Afi Kafui est de se démarquer en mettant sur le marché des produits à vraie valeur ajoutée. « Je suis arrivée aux détergents parce que nous sommes sur un continent assez poussiéreux. Ce qui fait que la demande pour les détergents est assez forte.

Mais pour le moment le marché est très vierge. Il n'y a pas trop de concurrents » affirme-t-elle avec assurance et confiance. Elle mise surtout sur les réseaux sociaux pour écouler ses produits à toutes les bourses. « Nous mettons l'accent sur la qualité de nos produits. En plus les prix sont très compétitifs. Ils varient de 1000 Frs à 45 000 Frs » ;

Défis

Les principales difficultés rencontrées par Akollor Afi Kafui dans le développement de son projet sont : la difficulté au départ à communiquer et à se faire connaître, et plus tard le financement pour agrandir la capacité de production étant donné la demande grandissante. Pour surmonter le défaut du financement, elle a pu compter sur le FNFI.

Objectifs et conseils aux femmes

Malgré les difficultés, Akollor Afi Kafui déborde d'ambitions. « Notre objectif est d'avoir une marque qui représente le Togo. Nous avons même un projet de développement pour l'entreprise. Nous voulons même quitter l'étape artisanale pour l'étape industrielle ».

S'adressant aux femmes Togolaises, elle dit ceci : « C'est vrai, plusieurs femmes mènent déjà des AGR, mais elles doivent aller au-delà, se formaliser et créer des vraies entreprises. Vous pouvez vous en sortir, d'abord par le courage. Mais aussi avec les structures d'accompagnement comme le FNFI ».

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Réparations mémorielles

Le Togo réussit à enclencher un processus inédit dans l'histoire de l'Afrique

Le dimanche 16 septembre 2025, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine a adopté la décision sur la "Qualification de l'esclavage, de la déportation et de la colonisation comme crimes contre l'humanité et de génocide contre les peuples d'Afrique".

Dans un communiqué publié par le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, le professeur Robert Dussey, le Togo se félicite de cette évolution historique enregistrée durant la 38^{ème} session ordinaire des dirigeants de l'UA. Cette décision a été prise à l'initiative du Togo, sous le leadership du président de la République Faure Gnassingbé.

Cela marque un tournant majeur dans la quête des peuples d'Afrique et des personnes d'ascendance africaine pour la juste reconnaissance et réparation des crimes d'esclavage, de déportation et de colonisation. En effet, l'histoire des 5 derniers siècles de l'Afrique et de ses peuples a été marquée par un ensemble d'injustices et d'événements aussi tragiques qu'inadmissibles. « La gravité de ces

injustices historiques, qui ont été des actes criminels bien réfléchis, planifiés et méthodiquement exécutés, perpétrés contre les peuples d'Afrique et les personnes d'ascendance africaine, a déterminé le Togo à introduire auprès des instances décisionnelles de l'Union africaine, la demande qui a conduit à cette décision qui vient répondre aux aspirations les plus pressantes des peuples d'Afrique, des afro-descendants, des organisations diasporiques et de la société civile africaine à la justice et à la réparation », peut-on lire dans le communiqué.

Cette décision qui s'inscrit dans le thème de l'année 2025 de l'Union africaine : "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les réparations", constitue une étape décisive dans cette quête de justice historique et un tremplin vers la réparation pour les peuples d'Afrique et les afro-descendants.

La décision sur la qualification de l'esclavage, de la déportation et de la colonisation comme

crimes contre l'humanité et de génocide contre les peuples d'Afrique, permet au continent de mettre ses propres mots sur ses souffrances dans l'histoire, d'œuvrer pour une meilleure connaissance des périodes douloureuses de l'histoire de l'Afrique par les jeunes générations, d'entamer un travail de guérison des stigmates profondes laissées sur les sociétés africaines.



Professeur Robert Dussey

Elle vise aussi à envoyer un message fort à la communauté internationale sur la soif et les attentes de reconnaissance et de réparation des injustices historiques subies par ces peuples, de prendre le leadership sur les questions de la réparation et de la restitution afin d'éviter de se faire dicter les termes du débat, d'enlever toute légitimité aux discours tendant à trouver des justificatifs à l'esclavage et à la colonisation, de

disposer d'éléments de langage précis et adéquats dans la lutte pour la réparation et la restitution sur la scène internationale, et de protéger les générations actuelles et futures d'Africains et d'Afro-descendants du risque d'une résurgence de l'esclavage et de la colonisation.

Par sa décision, la Conférence des chefs d'Etat

président en exercice de l'Union africaine, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, et la Commission pour leur sens de responsabilité historique manifesté à travers l'adoption de cette décision. Pour sa part, le Togo qui a été mandaté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement pour assurer le leadership dans le suivi de la mise en œuvre et des implications de cette décision, s'engage à assumer avec responsabilité ce mandat, en collaboration avec la Commission de l'UA et tous les Etats membres, les organisations de la diaspora, les Afro-descendants, et les organisations internationales.

Pour le Togo, la décision sur la qualification de l'esclavage, de la déportation et de la colonisation comme des crimes contre l'humanité et de génocide contre les peuples d'Afrique est une étape cruciale, une victoire d'étape dans l'effort de l'Afrique pour s'autodéterminer et prendre en main son propre destin. Cette décision fera de la question de la justice dans une perspective historique et de la réparation, l'un des sujets phares du 9^{ème} Congrès panafricain prévu pour se tenir cette année 2025 à Lomé au Togo.

Edem Dadzie

Sénatoriales

Le pluralisme politique demeure une réalité au Togo

Samedi dernier, c'est avec satisfaction qu'une partie de la classe politique a pris part à l'élection des sénateurs, dans le cadre de la mise en place des institutions de la 5^{ème} République.

La réussite de cette 5^{ème} élection prouve à suffisance que la démocratie togolaise se renforce davantage, et que le peuple togolais est le seul victorieux de ce tremplin vers la 5^{ème} République. Le peuple a décidé de transcender les clivages politiques, régionales, ethniques, et a réussi à triompher de ceux qui cherchent à l'enterrer sous l'autel d'intérêts politiques égoïstes.

Malgré le fait que certains aient cherché à faire croire que le pluralisme n'était plus au rendez-vous, il faut saluer la décision de certains partis politiques de

participer à ces élections. Ce sont notamment, l'Union des forces de changement (UFC), le Bloc alternatif togolais pour une innovation



Le siège du Parlement togolais

républicaine (Batir), le Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD), le Togo Autrement, le Mouvement citoyen

pour la démocratie et le développement (MCD), la Convergence patriotique panafricaine (CPP), le Comité d'action pour le

renouveau (Car) etc..., l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (Addi) ; sans oublier les nombreux indépendants.

Union pour la République (Unir), au pouvoir a obtenu 34 sièges, et, l'opposition dans son ensemble s'en sort avec 7 sièges. Par ailleurs, l'on attend les résultats définitifs et la nomination de 20 sénateurs par le président de la République. Connaissant la volonté d'inclusion de Faure Gnassingbé, il va peut-être nommer des membres de l'opposition et de la société civile qui souhaitent apporter leurs pierres à l'édification de la patrie.

Au Togo, aucune élection n'est jouée d'avance. Tous les partis politiques ont pu s'exprimer librement et de façon égale. Et visiblement, des conseillers municipaux du parti Unir ont voté pour élire des sénateurs issus de l'opposition. Dans peu de temps, la session de droit

des sénateurs aura lieu, et les choses sérieuses pourront commencer. Inexorablement, le Togo est en marche vers l'instauration de la 5^{ème} République. D'ici le mois de mai 2025, l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès, éliront le nouveau président de la République. Le nouveau président du Conseil, Faure Gnassingbé (le chef de la majorité à l'Assemblée nationale selon le texte) prendra alors fonction.

Il faut saluer tous les acteurs impliqués dans cette victoire nationale et républicaine, notamment la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), qui est de plus en plus professionnelle.

TM

Déficit budgétaire au Sénégal

Pour renflouer les caisses de l'Etat, le pouvoir va baisser les salaires des ministres

Face à une situation budgétaire préoccupante, le gouvernement sénégalais annonce une série de mesures d'austérité visant à réduire le déficit public et maîtriser l'endettement. Parmi ces décisions figurent la baisse des salaires des ministres et des directeurs généraux, la suppression de certaines agences étatiques ainsi que la fin des subventions à l'électricité pour les industries et les ménages aisés. Ces réformes interviennent dans un contexte économique marqué par une dette publique élevée.

Invité à la télévision publique, le secrétaire général du gouvernement, Ahmadou Al Aminou Lo, a affirmé la nécessité de « se serrer la ceinture [...] à commencer par l'Etat ». Si le montant exact de cette réduction salariale et sa date d'application restent encore inconnus, cette décision s'inscrit dans un effort plus large de maîtrise

des finances publiques. L'initiative semble recueillir un large soutien. Selon un sondage réalisé par Seneweb, 83 % des 4 000 votants se sont déclarés



Bassirou Diomaye Faye, président du Sénégal

favorables à une diminution des rémunérations ministérielles. La baisse des salaires

ministériels s'accompagne d'une réorganisation plus profonde des dépenses publiques. Le gouvernement prévoit notamment la suppression

de plusieurs agences étatiques et la fin des subventions sur l'électricité pour les grandes industries

et les ménages les plus aisés.

Autre levier majeur : la fiscalité. Avec une dette frôlant les 100 % du PIB, le Sénégal n'a plus « aucune marge » d'endettement, a souligné Ahmadou Al Aminou Lo. L'augmentation de la pression fiscale semble donc inévitable pour tenter de redresser les comptes publics.

Si ces mesures visent à rassurer les bailleurs et les investisseurs, elles risquent d'attiser le mécontentement social. Déjà, les syndicats menacent de faire des grèves face à la dégradation du pouvoir d'achat et à la montée du chômage.

Le Premier ministre Ousmane Sonko a appelé à un dialogue ouvert avec les

partenaires sociaux, tout en réaffirmant la volonté du gouvernement de ramener la dette sous la barre des 70 % du PIB à moyen terme.

L'agence Moody's a récemment abaissé la note souveraine du Sénégal à B1, signalant un risque de financement accru. L'institution a notamment pointé du doigt un déficit budgétaire bien plus élevé que prévu, atteignant 10 % du PIB en 2024.

Face à cette situation critique, le gouvernement joue la carte de la rigueur budgétaire pour tenter de restaurer la confiance des marchés. Mais l'équation reste délicate : comment imposer l'austérité sans alimenter la colère sociale ?

T.M.

Cameroun/Election

L'opposition remet une seconde fois, un projet de révision du Code électoral

Le 17 février 2025, la plateforme regroupant l'opposition politique et la société civile camerounaise a soumis, pour la seconde fois, un projet de révision consensuelle du Code électoral au président Paul Biya. Cette initiative fait suite à une déclaration du chef de l'Etat, le 11 janvier dernier, affirmant ne pas avoir eu connaissance de la première proposition déposée en 2021.



Paul Biya, président du Cameroun

Le document, fruit d'un consensus entre divers acteurs politiques et civils, contient 66 propositions visant à améliorer le système électoral camerounais. Parmi les recommandations figurent la révision des modalités de candidature, la transparence du financement des campagnes et la restructuration des instances électorales pour garantir une plus

grande impartialité. Koupit Adamou, député de l'Union démocratique du Cameroun (UDC) et représentant de la plateforme, a exprimé sa confiance quant à la réception du document par le président. Il a

souligné l'importance d'un dialogue inclusif pour parvenir à un consensus national sur les réformes électorales. Cette démarche intervient à environ huit mois de l'élection présidentielle prévue en octobre 2025. L'opposition espère que ces propositions seront examinées lors de la session parlementaire de mars 2025, afin d'assurer des élections plus transparentes et

équitables. Parallèlement, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) a désigné Maurice Kamto comme son candidat pour la prochaine présidentielle. Cette nomination intervient dans un contexte où le Code électoral actuel exige que les candidats soient investis par un parti représenté dans les institutions nationales ou locales, ce qui suscite des débats au sein de la classe politique.

La Commission électorale nationale (Elecam) a également initié, en 2024, une consultation interne pour recueillir des propositions d'amélioration du code électoral, bien que son président, Enow Abrams Egbe, ne se soit pas publiquement prononcé sur la question.

Alors que l'échéance électorale approche, la société civile et les partis d'opposition continuent de plaider pour une réforme électorale inclusive, estimant qu'elle est essentielle pour renforcer la démocratie et garantir des élections crédibles au Cameroun.

T.M.

Avancée du M23

Kinshasa dénonce l'inaction de l'ONU et réclame des sanctions contre le Rwanda

Le gouvernement congolais hausse le ton contre l'inaction des Nations unies face à la détérioration de la situation sécuritaire dans l'Est du pays. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, Kinshasa dénonce la « paralysie » de l'organisation, qu'il accuse d'avoir permis la prise de Bukavu par les rebelles du M23, soutenus par le Rwanda.

Vendredi 14 février, les combattants du M23, alliés aux forces rwandaises, ont pris le contrôle de Bukavu, capitale provinciale du Sud-Kivu, marquant une escalade majeure du conflit. Face à cette avancée, l'ambassadeur congolais à l'ONU, Zénon Mukongo Ngay, a exprimé l'indignation de son gouvernement, déplorant l'inaction de la communauté internationale.

« Mon gouvernement est indigné de constater que le Conseil de sécurité, paralysé par on ne sait quelle maladie, n'a pu être en mesure de se prononcer, et ce en dépit de la gravité de la situation », a-t-il écrit. Selon lui, cette inaction a facilité « l'occupation illégale des territoires congolais par les Forces de défense du Rwanda et leurs supplétifs du M23 ». Dans sa lettre, Kinshasa

exhorte l'ONU à prendre des mesures « immédiates et décisives ». Parmi ses demandes figurent l'adoption de sanctions ciblées contre les responsables politiques et militaires rwandais, ainsi qu'un embargo sur les exportations des ressources naturelles du Rwanda.

Le gouvernement congolais exige également un retrait immédiat des troupes rwandaises de son territoire et l'arrêt sans conditions de l'avancée du M23. Il plaide enfin pour une reprise des négociations entre Kinshasa et Kigali, afin d'éviter une escalade supplémentaire du conflit.

Alors que l'insécurité s'aggrave et que les déplacements de populations se multiplient, Kinshasa attend une réaction forte des Nations unies. Mais jusqu'ici, le silence du Conseil de sécurité alimente frustrations et interrogations quant à la capacité de l'Onu à peser sur l'évolution du conflit.

T.M.

Faiej

Un tremplin pour l'entrepreneuriat des jeunes togolais

L'entrepreneuriat est devenu une véritable bouée de sauvetage pour de nombreux jeunes togolais en quête de solutions face au chômage. Depuis sa création en 2006, le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (Faiej) est un acteur majeur de cette dynamique. En fin d'année 2024, le bilan de l'institution est impressionnant : près de 7 000 projets financés et plus de 27 000 emplois créés.

Dans un contexte économique où le marché de l'emploi traditionnel ne parvient pas à absorber toute la demande, le Faiej a su se positionner comme une alternative essentielle. En allouant un budget de 9,6 milliards de FCFA à des initiatives entrepreneuriales, il ouvre des portes à des secteurs variés, de l'agriculture aux nouvelles technologies, en passant par l'énergie renouvelable. Cette diversité de financement permet à la jeunesse de se réinventer dans des domaines porteurs, mais souvent sous-exploités.

L'un des points forts du Faiej réside dans son approche holistique. Il ne se limite pas à la simple fourniture de fonds. L'accompagnement est au cœur du dispositif. Le Faiej offre une série de formations destinées à renforcer la culture entrepreneuriale, formant ainsi près de 40 000 jeunes à l'auto-emploi. Ces sessions pratiques leur permettent d'acquérir des compétences essentielles pour transformer leurs idées en projets viables, tout en les rendant plus compétitifs sur le marché. Le programme soutient également

l'opérationnalisation des incubateurs gouvernementaux. Ces structures jouent un rôle crucial en accompagnant les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets, depuis l'idée jusqu'à la



Sahouda Gbadamassi-Mivedor, directrice générale du Faiej

pleine concrétisation. Ce suivi rigoureux garantit la pérennité des entreprises créées, en assurant un soutien constant et une évaluation continue des performances.

L'objectif est de créer des micro-entreprises durables, sources de revenus pour les jeunes togolais. Pour ce faire, le Faiej propose des services financiers diversifiés, allant du crédit pour jeunes entrepreneurs (CJE) à des solutions de cautionnement. Mais l'institution ne se limite pas à l'aspect financier. Elle assure également un appui technique pour la préparation des dossiers de financement et un suivi de proximité des bénéficiaires. Le succès du Faiej va au-delà des chiffres. Ces résultats ne sont pas le

fruit du hasard, mais d'une approche complète et stratégique visant à doter les jeunes d'outils concrets pour réussir. Le Fonds se révèle comme étant un véritable écosystème entrepreneurial prenant

forme. Grâce à ce dispositif, les jeunes Togolais ont désormais une chance de bâtir un avenir meilleur. Les initiatives comme l'Ajsef, complémentaire au Faiej, facilitent l'accès aux services financiers, renforçant ainsi l'autonomisation des jeunes.

Dans un pays en pleine mutation, le Faiej se révèle être un pilier essentiel de l'entrepreneuriat. Il permet à la jeunesse d'aspirer à des horizons plus vastes et d'affirmer son rôle dans le développement économique du pays. Au-delà des statistiques, c'est une révolution silencieuse mais efficace, celle d'un pays qui mise sur son potentiel humain pour se projeter vers l'avenir.

Edy Alley

Inflation au Togo en 2024

Une tendance nuancée entre légère progression et stabilisation

En décembre 2024, l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) du Togo a enregistré une hausse de 0,5 % par rapport au mois précédent, atteignant ainsi un niveau de 128,4. Bien que modeste, cette augmentation témoigne d'une tendance générale à la stabilisation des prix.

La baisse des prix dans certaines catégories de consommation a contribué à limiter la hausse globale des prix. Parmi les secteurs les plus marqués par cette régression, on retrouve les « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (-3,3 %) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,2 %). La chute des prix des légumes frais en feuilles (-6,3 %) et des tubercules et plantains (-11,6 %) a sans doute agi comme un tampon face aux augmentations dans d'autres secteurs. "La régression du niveau général des prix, par rapport au mois précédent, est induite principalement par celle des prix de ces fonctions," souligne le rapport de la Commission de l'Uemoa sur l'évolution des prix.

Cependant, la hausse des prix des produits alimentaires reste la principale source de tension inflationniste. Les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » ont ainsi vu leurs prix augmenter de 2,3 % en glissement annuel, avec des hausses significatives de certains produits comme les huiles (10,3 %) et les agrumes (19,5 %). Cette augmentation des prix des denrées essentielles place une pression continue sur les ménages togolais, notamment les plus vulnérables, qui voient leur pouvoir d'achat affecté.

Le Togo, avec une inflation

de 2,9 % en moyenne annuelle, se trouve dans une situation relativement moins préoccupante que certains voisins de l'Uemoa, où les prix ont flambé davantage. L'inflation au Togo reste donc relativement contenue en comparaison avec ses voisins immédiats, comme le Mali et le Niger, où les taux ont dépassé les 4 %. Lomé affiche une augmentation des prix modeste de 1,2 % par rapport à décembre 2023, ce qui le situe bien en dessous de la moyenne de la zone Uemoa, où l'IHPC a progressé de 2,6 %.

"Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est affiché à 2,9 % en décembre 2024, soit une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport au mois précédent," relève-t-on de l'analyse des prix. Cette légère baisse est interprétée comme un signe de modération dans l'inflation, mais la situation reste précaire pour les consommateurs dont les budgets sont directement impactés par les fluctuations des prix des produits alimentaires, notamment ceux en provenance du secteur primaire.

Le Togo semble traverser une phase d'inflation modérée, mais des signes d'alerte demeurent. Tandis que les prix alimentaires grimpent, d'autres secteurs comme le logement sont également en hausse. Les autorités devront naviguer prudemment pour éviter que la situation ne se dégrade davantage. Ceci, tout en maintenant un équilibre entre la croissance économique et la stabilité des prix.

E. A

Taxe sur la plus-value immobilière

La nécessité des déclarations et paiements, rappelée par l'OTR

Le respect des obligations fiscales liées à la taxe sur la plus-value immobilière est essentiel pour l'Office togolais des recettes (OTR). Cette taxe, imposée sur la vente d'un bien immobilier, reste soumise à un régime déclaratif, selon l'article 47 du Livre des procédures fiscales.

"Toute déclaration et tout paiement doivent être effectués dans le mois suivant la transaction". Ce rappel vise à garantir une meilleure conformité fiscale et à éviter les sanctions liées à un retard ou à un oubli. La rigueur est



Siège de l'OTR

de mise, et l'OTR n'hésite pas à souligner que des pénalités sont prévues en

cas de non-respect des délais. Pour simplifier cette

démarche, l'OTR met à disposition des contribuables un formulaire de déclaration accessible dans les bureaux de la conservation foncière, mais aussi sur son site internet officiel. Cette initiative vise à faciliter l'accomplissement de cette obligation fiscale pour tous. Le Commissaire général de l'OTR exprime sa reconnaissance envers les citoyens qui respectent ces règles fiscales, tout en réaffirmant son

engagement à moderniser l'administration fiscale pour optimiser la gestion des recettes publiques.

Le message est clair : une gestion fiscale plus transparente et efficace commence par le respect des règles. L'OTR mise sur la collaboration des contribuables pour garantir une croissance continue des finances publiques. Il en va de la responsabilité de chacun.

E. A

Togo

Regard sur le développement dans les régions des Savanes et Centrale

Au Togo, le développement est un chantier national qui touche tous les coins reculés du territoire national. A l'intérieur du pays, plusieurs mécanismes sont mis en œuvre pour le développement des villes et le bien-être des populations rurales. Dans les régions des Savanes et Centrale, l'économie et le social sont mis en exerque.

Longtemps confrontée à des défis économiques et sociaux, la région Centrale connaît une véritable métamorphose ces dernières années grâce à des initiatives.

Soutien à la population : Sokodé au rythme du commerce

Le grand marché de Sokodé, au cœur de l'activité économique de la région Centrale du Togo, a officiellement rouvert ses portes après une vaste rénovation. Depuis le 16 janvier 2025, les marchands et habitants de la ville profitent d'une infrastructure flambant neuve, fruit d'un investissement de près de

populations locales. La rénovation du marché de Sokodé en est encore la preuve. Avec le soutien gouvernemental, Sokodé se dote d'un outil puissant pour son développement économique.

Cette modernisation s'inscrit dans le cadre des phases 1 et 2 du Programme d'appui à la décentralisation (PAD), cofinancé par l'Allemagne à travers la coopération financière (KfW). Pilotés par l'Agence d'exécution des travaux urbains (Agetur), les travaux ont permis d'offrir aux commerçants un espace repensé et adapté aux exigences du commerce moderne.

La rénovation du marché s'est traduite par la construction de plusieurs bâtiments modernes aux normes architecturales et environnementales contemporaines. L'infrastructure principale, d'une emprise de 2 025 m² et élevée sur deux niveaux, accueille 36 boutiques et 508 espaces de vente. Un

boutiques ainsi qu'un bloc administratif composé de 2 bureaux et d'une salle de réunion.

Mais au-delà des

chacun.

L'assainissement a également été pris en compte avec la construction d'une bache

les femmes et les jeunes, tout en améliorant les conditions de travail des commerçants. En 2024, d'autres marchés, comme



Aperçu de l'intérieur du marché de Sokodé

espaces de commerce, l'infrastructure intègre des services essentiels : un bureau de police, un poste de sapeurs-pompiers et une infirmerie. Pour assurer le confort des usagers, 4 halls et 2 hangars pouvant accueillir 176 vendeurs ont été

à eau de 40 m³, un château d'eau de 8 m³, ainsi que des collecteurs et caniveaux d'un linéaire de 1,2 km pour une gestion optimale des eaux pluviales.

Mais aussi, avec l'installation d'un poste transformateur de 250 KVA, les commerçants bénéficient d'un accès à une énergie stable. De plus, la mise en place d'une connexion Internet ouvre la voie à la digitalisation du commerce, permettant aux marchands de vendre leurs produits en ligne et d'attirer une clientèle plus large.

L'ambition derrière cette modernisation s'inscrit dans la vision du président Faure Gnassingbé et du gouvernement, de faire du Togo une nation moderne et économiquement dynamique où chaque localité bénéficie d'équipements modernes pour un développement harmonieux.

L'impact de ce marché sur l'emploi et l'autonomisation économique est indéniable. Il favorisera la création de nombreux emplois, notamment pour

ceux de Tsévié et de Kpélé, ont été construits. Le marché moderne de Kpélé, par exemple, a nécessité un investissement de 1,5 milliard de francs CFA.

Région des Savanes : chiffres du Programme d'urgence

Le Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS), lancé en 2022 par le gouvernement togolais, a significativement amélioré les conditions de vie des populations du nord du Togo. Le programme vise à renforcer la résilience des communautés face aux défis socioéconomiques et environnementaux. Une des réalisations majeures du PURS est l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Des infrastructures hydrauliques ont été construites, facilitant l'approvisionnement en eau des populations locales. Parallèlement, le programme a permis d'étendre le réseau électrique, augmentant le taux de couverture.

Aussi, le Programme d'urgence pour la région des Savanes investit dans la construction



Aperçu du marché de Sokodé

2 milliards de francs CFA. Le chef de l'État, Faure Gnassingbé, met un point d'honneur à investir dans des projets structurants capables de créer des opportunités pour les

second bâtiment annexe, également sur deux niveaux, dispose de 44 boutiques et 128 espaces de vente. Un troisième bâtiment, d'une superficie de 1 168 m², abrite 180

aménagés. Les marchands bénéficient également d'un magasin de stockage de 400 tonnes, d'espaces de vente non couverts et de deux blocs sanitaires comprenant 4 cabines

et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires et éducatives. Des efforts qui ont le mérite d'améliorer de façon significative l'accès aux soins de santé et à l'éducation, contribuant ainsi au bien-être général des communautés. Pour stimuler le développement économique, le programme aménage les pistes rurales, facilite le transport des biens et des personnes. Une initiative qui dynamise les échanges commerciaux et améliore l'accès aux marchés pour les producteurs locaux.

Un autre axe d'intervention du PURS est le renforcement des services sociaux de base. Face aux besoins de l'heure, les populations sont désormais mieux équipées pour faire face aux aléas climatiques et aux pressions économiques. Il n'est pour s'en convaincre que de regarder les réalisations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du PURS. De 2021 à 2023, le Programme d'urgence pour la région des Savanes a, dans le domaine de l'électrification, fait passer le taux de couverture de 29 à 42 %. Cela a permis à plus de 15 000 foyers d'accéder à l'électricité fiable et stable. En matière d'accès à l'eau potable, environ 80 000 personnes supplémentaires ont bénéficié de nouvelles infrastructures hydrauliques. Conséquence immédiate, le taux de desserte rurale a bondi à 73,5 %, contre 64 % auparavant.

L'agriculture, moteur de croissance au Togo, est touchée. Comment pouvait-il en être autrement ? Dans ce secteur clé de l'économie, plus de 1 000

hectares de terres ont été aménagés et des équipements modernes ont été distribués aux producteurs. Au cours de l'année 2024, les gouvernants ont exprimé le besoin d'étendre le

inclusif et durable. Après 4 années, les résultats sont éloquentes. Des milliers de jeunes et de femmes ont été formés, des entreprises ont émergé et l'économie locale s'est dynamisée.



Projet Savanes Motaog

PURS à l'ensemble du territoire, avec un budget prévisionnel de 326 milliards de francs CFA.

Cette idée fera naître une centrale solaire de 25 MW à Dapaong. À elle sera ajouté un système de stockage d'énergie de 40 MWh, un projet qui peut compter sur un financement de 200 millions de dollars de la Banque mondiale.

Avec un budget de 1,76 milliard de francs CFA, financé à 90 % par l'Union européenne et à 10 % par Plan International Suède, Savanes Motaog visait à renforcer l'autonomie économique et sociale des jeunes et des femmes dans la région des Savanes. À son terme, le projet a permis la formation de 7 232 jeunes, dont 5732 femmes, aux compétences

à l'individu, mais a aussi touché les communautés locales. Initialement prévu pour créer 350 groupes d'épargne, le programme en a finalement mis en place 1018, mobilisant ainsi une épargne collective de 1,4 milliard de francs CFA. Cette solidarité financière a renforcé l'autonomie économique des bénéficiaires et permis à 90% des femmes d'améliorer leur situation économique.

Mais plus encore, il a également favorisé l'inclusion sociale et la participation citoyenne, touchant directement 50 902 personnes, dont 37 858 femmes et 273 personnes en situation de handicap. Un des résultats les plus significatifs a été l'implication croissante des femmes dans les décisions communautaires, notamment en ce qui concerne la gestion foncière. Elles revendiquent désormais une place légitime dans les discussions sur la répartition des terres. En même temps que le

456 personnes ont été directement impactées par les initiatives gouvernementales et d'autres venant des partenaires. Les femmes et les filles ont été les principales bénéficiaires des actions sociales, représentant 58,62 % des bénéficiaires.

Dans cette même logique, le Projet d'appui à l'inclusion financière des femmes vulnérables (PAIFFV), initié en 2016 avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD), a enregistré des performances impressionnantes, comme l'indiquent les chiffres.

À fin 2022, ce programme avait bénéficié à plus de 13 500 femmes réparties dans les régions Maritime, Kara et Savanes, leur accordant plus de 15 000 crédits sur un objectif initial de 10 000 femmes. Il a particulièrement ciblé les femmes handicapées, les filles-mères à faibles revenus ainsi que les victimes de traite et d'exploitation sexuelle.

En tout, environ 600 millions de francs CFA ont été distribués sous forme de crédits, favorisant la création de plus de 8 000 micro et très petites entreprises avec des taux de rentabilité moyens de 26,5%. Grâce aux multiples programmes et à la synergie entre les acteurs publics et les partenaires internationaux, le Togo continue de marquer des avancées significatives dans l'autonomisation des populations vulnérables. Qu'il s'agisse de la jeunesse, des femmes ou des personnes en situation de handicap, ces initiatives offrent un espoir tangible.

Luc Biova



Acteurs de mise en œuvre de Savanes Motaog

Projet Savanes Motaog : 4 ans de modèle inclusif
Lancé en 2020, le projet Savanes Motaog, se positionne comme un modèle de développement

entrepreneuriales, à l'employabilité et à la gestion d'activités génératrices de revenus (AGR). La dynamique créée ne s'est pas arrêtée

projet touche à sa fin, le ministère de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la femme a indiqué qu'en 2024, pas moins de 237

DK

SIGNIFICATION D'ORDONNANCE DE SURSIS PROVISOIRE AVEC ASSIGNATION

L'an deux mil vingt-cinq
Et le Mardi dix-huit (18) Février heures et _____ minutes

A la requête de Monsieur SALIFOU Ibourahim, Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Quartier Kégué, Tel. 90 15 56 57 ;

Assisté de Maître Vigninou Lazare SOSSOUKPE, Avocat au Barreau du Togo, domicilié à Lomé Quartier Totsi, Rue Jean Maillet, non loin de English Language Center, 05 BP. 898 Lomé 05, Tél. 97 27 27 67, courriel : yls.firm1@gmail.com ;

J'ai : **Mo Komlanvi ZEBADA, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant, 29 Rue des Brigantiers à 150m de l'Ecole Félé de SOUZA N°1, Quartier Bassabi Côté N°- Tél: 90 49 77 17 Succédant**

Signifié et en tête de celle des présentes, laissé à :

Monsieur YAYA Essowavaro Latifou, Architecte-Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Quartier Totsi, Tél. 90 42 73 08 / 90 43 73 08, étant et parlant à son domicile et devant moi, Huissier de Justice, en présence de Monsieur SALIFOU Ibourahim, Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Quartier Kégué, Tel. 90 15 56 57, et de Monsieur Vigninou Lazare SOSSOUKPE, Avocat au Barreau du Togo, domicilié à Lomé Quartier Totsi, Rue Jean Maillet, non loin de English Language Center, 05 BP. 898 Lomé 05, Tél. 97 27 27 67, courriel : yls.firm1@gmail.com ;

Copie de l'ordonnance à pied de requête n° 0181/2025 rendue le 14 février 2025 par laquelle Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé a ordonné qu'il soit provisoirement sursis à l'exécution du jugement n° 0659/2024 rendu le 06 novembre 2024 par le Tribunal de commerce de Lomé, jusqu'à ce qu'il soit statué sur les mérites de l'appel dont a été saisie ladite Cour ;

Et de suite, à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai, Huissier susdit et soussigné, donné assignation au susnommé d'avoir à comparaître, le vendredi 21 mars 2025, à 09 heures 00 du matin, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé statuant en matière de référé en son Cabinet sis au Palais du Renouveau.

POUR :
S'entendre confirmer le sursis provisoire obtenu.

EN EFFET,
Courant mois de mai 2023, monsieur Essowavaro Latifou YAYA a proposé au requérant la vente à crédit de dix (10) camions au prix de de quarante millions (40 000 000) de francs CFA l'unité devant lui permettre d'exécuter un marché à Cotonou (République du Bénin). En

S'entendre ;

Confirmer l'ordonnance de sursis à l'exécution n° 0181/2025 rendue le 14 février 2025 par Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé ;


Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;


Condamner monsieur Essowavaro Latifou YAYA aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Vigninou SOSSOUKPE, Avocat au Barreau du Togo.

SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'IL NE L'IGNORE

J'ai, Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, laissé et remis au défendeur, copie des pièces ci-dessus mentionnées ainsi que celle de l'exploit dont le coût est de : _____ FCFA, frais de timbres inclus ;

L'Huissier,





exécution de l'accord, entre les parties, le demandeur a versé un acompte de cinquante millions (50 000 000) de franc CFA (Pièce n° 1). Il est en outre intervenu d'autres commandes entre les parties notamment celle de meubles pour la somme de vingt millions (20 000 000) de francs CFA (Pièce n° 2) et celle des mobiliers de bureaux pour dix millions cinq cent mille (10 500 000) francs CFA (Pièce n° 3).

Malgré toutes les relances, la livraison des camions n'est pas intervenue dans les délais pour l'exécution du marché béninois. Le demandeur a ainsi perdu ledit marché. Les autres commandes sont demeurées aussi sans suite. Toutes les tentatives du demandeur pour rentrer dans ses fonds (Pièce n° 4 : Plainte) sont demeurées vaines et infructueuses.

Face à la pression de plus en plus forte du demandeur, monsieur Essowavaro Latifou YAYA n'a réussi à lui rembourser que la somme de six millions quatre cent mille (6 400 000) francs CFA. Il s'engagera plus tard à lui livrer deux camions en compensation de sa créance. Le requérant lui a alors expliqué que cette compensation ne saurait plus intervenir au même prix que dans leur accord d'achat à crédit. A cet effet, il a proposé le prix de trente-cinq millions (35 000 000) de francs CFA et monsieur Essowavaro YAYA a renvoyé les discussions sur le prix à plus tard.

Après la livraison des deux camions, monsieur Essowavaro YAYA a introduit la procédure qui a abouti au jugement n° 0659/2024 du 06 novembre 2024 portant condamnation du requérant (Pièce n° 5) sans tenir compte de toutes ses créances et des préjudices qu'il a subis.

Pour préserver ses intérêts, le demandeur a relevé appel contre cette décision (Pièce n° 6 et 7) et demeure convaincu que la Cour d'appel l'infirmiera. Mais, le jugement étant assorti de l'exécution provisoire, il a obtenu de Monsieur le Président de la Cour d'appel de céans une ordonnance de sursis provisoire à l'exécution assortie d'une obligation d'assigner en confirmation (Pièce n° 8).

D'une part, la difficulté de signification de l'acte d'appel au défendeur témoigne du style de vie nomade. D'autre part, son attitude envers le demandeur après lui avoir pris d'énormes sommes d'argent sans les avoir utilisées aux destinations convenues établit la qualité de sa relation envers l'argent.

Au vu des éléments ci-dessus, il apparaît clair qu'une exécution provisoire du jugement dont sursis risque de créer une situation irréversible au préjudice du demandeur. Toute répétition de l'indu sera difficile et pénible, voire impossible.

C'EST POURQUOI,

Monsieur Ibourahim SALIFOU sollicite qu'il plaise à Monsieur le Président, confirmer l'ordonnance de sursis provisoire jusqu'au prononcé de la décision au fond par la Cour d'appel.

PAR CES MOTIFS

Volr venir le défendeur, monsieur Essowavaro Latifou YAYA ;

COUR D'APPEL DE LOMÉ
ARRIVÉE LE **17 FEV 2025**
L'IMPRIMERIE SOUS N° **0181**

REQUETE AUX FINS DE SURSIS A EXECUTION
A Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé

Monsieur SALIFOU Ibourahim, Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Quartier Kégué, Tel. 90 15 56 57 ;

Assisté de Maître Vigninou Lazare SOSSOUKPE, Avocat au Barreau du Togo, domicilié à Lomé Quartier Totsi, Rue Jean Maillet, non loin de English Language Center, 05 BP. 898 Lomé 05, Tél. 97 27 27 67, courriel : yls.firm1@gmail.com ;

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise ordonner qu'il soit sursis à l'exécution provisoire du jugement n° 0659/2024 rendu le 06 novembre 2024 par le Tribunal de commerce de Lomé.

EN EFFET,
Courant mois de mai 2023, monsieur Essowavaro Latifou YAYA a proposé au requérant la vente à crédit de dix (10) camions aux prix de quarante millions (40 000 000) de francs CFA l'unité devant lui permettre d'exécuter un marché à Cotonou (République du Bénin). En exécution de l'accord entre les parties, le requérant a versé un acompte de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA (Pièce n° 1). Il est en outre intervenu d'autres commandes entre les parties notamment celle de meubles pour la somme de vingt millions (20 000 000) de francs CFA (Pièce n° 2) et celles de mobiliers de bureaux pour dix millions cinq cent mille (10 500 000) francs (Pièce n° 3).

Malgré toutes les relances, la livraison des camions n'est pas intervenue dans les délais pour l'exécution du marché béninois. Le requérant a ainsi perdu ledit marché. Les autres commandes sont demeurées aussi sans suite. Toutes les tentatives du requérant pour rentrer dans ses fonds (Pièce n° 4 : Plainte) sont demeurées vaines.

Face à la pression de plus en plus forte du requérant, monsieur Essowavaro Latifou YAYA n'a réussi qu'à lui rembourser la somme six millions quatre cent mille (6 400 000) francs CFA. Il s'engagera plus tard à lui livrer deux camions en compensation de sa créance. Le requérant lui a alors expliqué que cette compensation ne saurait plus intervenir au même prix que dans leur accord d'achat à crédit. A cet effet, il a proposé le prix de trente-cinq millions (35 000 000) de francs CFA et monsieur Essowavaro Latifou YAYA a renvoyé les discussions sur le prix à plus tard.

Après la livraison des deux camions, monsieur Essowavaro YAYA a introduit la procédure qui a abouti au jugement n° 0659/2024 du 06 novembre 2024 portant condamnation du requérant (Pièce n° 4) sans tenir compte de toutes ses créances et des préjudices qu'il a subis.

Pour préserver ses intérêts, le requérant a relevé appel contre cette décision (Pièce n° 5 & 6) et demeure convaincu que la Cour d'appel l'infirmiera. Mais, le jugement étant assorti de l'exécution provisoire, il craint que monsieur Essowavaro YAYA tente de procéder à son exécution sans attendre l'issue de l'appel. Une telle exécution risque de créer des préjudices irréversibles.

VLS Film * Sursis

C'EST POURQUOI,

Au vu des dispositions de l'article 215 du Code de procédure civile, monsieur Ibourahim SALIFOU sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, ordonner le sursis à l'exécution provisoire du jugement querellé jusqu'à ce qu'il soit statué sur les mérites de l'appel.

Sous toute réserves

Fait à Lomé, le 12 février 2025

Le Conseil,

V. Lazare SOSSOUKPE
Avocat

ORDONNANCE N° 0181 /2025

Nous **WOTTOR Kokou Amégboh**, Président de la Cour d'appel de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés ensemble avec les pièces jointes ;

Vu les dispositions de l'article 215 du Code de procédure civile ;

Attendu que la demande paraît fondée ; qu'il y a lieu d'y faire droit ;



PAR CES MOTIFS

Ordonnons qu'il soit provisoirement sursis à l'exécution du jugement n° 0659/2024 rendu le 06 novembre 2024 par le Tribunal de commerce de Lomé ;

Disons que monsieur Ibourahim SALIFOU dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la signification de la présente ordonnance pour assigner aux fins de confirmation de la présente ordonnance de sursis ;

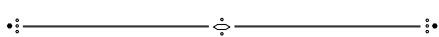
Disons que faute pour lui d'assigner dans ce délai, la partie la plus diligente peut saisir Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé, par simple requête pour constater la caducité de la présente ordonnance ;

Fait en notre Cabinet au Palais de Justice
Lomé, le 14/02/2025

Le Président,



2

AVIS DE DECES

**Professeur Lantam-Ninsao Sey-Sandah**Décédé le **03 janvier 2025** à l'âge de **82** ans

Docteur en Droit international et professeur à l'Université de Lomé, ancien secrétaire général de l'Assemblée nationale, ancien conseiller à la Primature, co-fondateur et ancien coordonnateur de la Fédération des églises évangéliques du Togo (FEET), ancien président de l'Association des étudiants togolais de l'Université du Bénin (1974-1975).

Décès survenu le **03 janvier 2025** à son domicile à Lomé dans sa **82ème** année

La famille Lantam-Ninsao, les familles parentes et alliées, profondément touchées par les marques de sympathie et d'affection que vous avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très cher regretté, Professeur Lantam-Ninsao Sey-Sandah dit « le Vieux », vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir honorer de votre présence ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

Mardi 25 février 2025 / à Lomé : **16h00 à 18h00** Hommages de l'Université de Lomé par ses pairs (Faculté de Droit)

Judi 27 février 2025 / à Lomé : **18h00** Veillée de chants et d'hommages sur le terrain Nazod, rue Kpatcha, quartier KEGUE suivi de la chapelle ardente au domicile du défunt

Vendredi 28 février 2025 / à Bitchabé **11h00** : Départ du corps pour Bitchabé son village natal (préfecture de Bassar) **20h00** à l'aube : à Bitchabé, prières, adorations et veillée de chants traditionnels au domicile du défunt à Bitchaab-Kpandjal

Samedi 01 mars 2025 / à Bitchabé **07h00** : Exposition du corps et derniers hommages publics

08h00 : Culte d'enterrement

09h00 : Enterrement au cimetière familial de Bitchaab-Kpandjal

10h00 : Salutations d'usages à la famille suivies des danses et chants traditionnels

Dimanche, 02 Mars 2025 / à Bitchabé **08h00** : culte de sortie de deuil

Changement climatique en Afrique de l'Ouest

Les températures dépassent régulièrement la fourchette optimale dans la boucle du cacao

Climate central, un groupe indépendant de scientifiques et de communicateurs ayant pour objectif d'étudier et de rendre compte des effets du changement climatique et de la façon dont il affecte la vie des individus ; a récemment produit un document qui montre que le phénomène est en train de nuire à la culture du cacao en Afrique de l'Ouest. Le rapport est intitulé : "Le changement climatique, cause du réchauffement de la boucle du cacao en Afrique de l'Ouest. L'analyse a en tiré est qu'en raison des changements climatiques, l'Afrique de l'Ouest voit ses températures augmenter tout au long de l'année. Une situation qui affecte la quantité et la qualité de la production de cacao".



Séchage des graines du cacao

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont les plus grands producteurs mondiaux de cacao, l'ingrédient brut principal utilisé pour la fabrication du chocolat. Environ 70% de la production mondiale de cacao provient de la boucle du cacao d'Afrique de l'Ouest, où les conditions chaudes et humides habituelles sont idéales pour la croissance des plantes. La Côte d'Ivoire et le Ghana sont à la tête de la production dans la Région, soutenant la subsistance de plus de trois millions d'agriculteurs et d'ouvriers, et sont suivis de près par le Cameroun et le Nigéria, en troisième et quatrième place. À l'échelle internationale, le Brésil, l'Indonésie, le Pérou, le Chili et l'Équateur sont d'autres producteurs importants de cacao.

Les températures chaudes et humides jusqu'à 32°C sont optimales pour la culture du cacao ; au-delà de cette limite, la qualité et la quantité des récoltes peuvent être affectées. Les cacaoyers produisent des cabosses au cours de

deux cycles de récolte de six mois chaque année : la récolte principale, entre octobre et mars, et la récolte secondaire, moins importante, entre avril et septembre (ces périodes peuvent varier légèrement au Cameroun et au Nigéria). Une chaleur excessive peut sérieusement nuire à la photosynthèse et augmenter le stress hydrique subi par les cacaoyers, causant le flétrissement des fleurs,

ainsi que le rétrécissement et le pourrissement des cabosses. En 2024, par exemple, des agriculteurs de Côte d'Ivoire ont signalé qu'une chaleur excessive avait fait tomber les feuilles des arbres. Les cabosses de cacao, habituellement protégées du soleil par ces feuilles, s'étaient retrouvées directement exposées et avaient subi un important stress



Les conditions climatiques nuisent souvent aux récoltes

thermique. Un volume adéquat de précipitations et leur bonne distribution sont également des facteurs clés pour la croissance du cacao. Selon l'Organisation internationale du cacao (ICCO), ce dernier pousse de façon optimale lorsque

les précipitations annuelles totales atteignent entre 1 500 et 2 000 millimètres, et que les épisodes de sécheresse ne durent pas plus de trois mois.

Dans les périodes suivant les récoltes, des précipitations trop importantes peuvent empêcher les cabosses de sécher, générant des moisissures et davantage de pertes de récolte. En juillet 2024, certaines zones de Côte d'Ivoire ont reçu 40% d'excédents en précipitations par rapport à ce qui avait été prévu, inondant les champs de culture et abîmant les cacaoyers, tandis que quasiment aucune pluie n'est tombée sur le pays au cours du mois de décembre. Ces précipitations irrégulières ont affecté la totalité des pays producteurs de cacao en Afrique de l'Ouest en 2024. Elles ont ainsi contribué à la diminution des récoltes et à l'augmentation des prix. Climate central a analysé la façon dont le réchauffement des températures attribué aux changements climatiques a fait augmenter le nombre de jours dépassant les 32°C au cours des cycles de récolte principaux et secondaires au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria au cours des dix dernières années (2015-2024).

L'analyse utilise des données d'observation des températures ainsi que des estimations de températures contrefactuelles (c'est-à-

dire les températures qui auraient été observées dans un monde sans changements climatiques anthropiques) provenant du système du Climate shift index (CSI).

Les résultats indiquent que les températures dépassent plus régulièrement la

fourchette optimale pour la croissance du cacao dans la boucle du cacao en Afrique de l'Ouest, en particulier au cours de la période

plus hauts (comme des manguiers, des anacardiés et des bananiers) entre les plants de cacaoyers génère par exemple des sols



Le cacao en pleine croissance sur un arbre

de récolte principale, qu'elles ne feraient dans un monde sans changements climatiques.

Au-delà de l'intensification de la chaleur, les changements climatiques modifient également les régimes pluviométriques en Afrique de l'Ouest (un facteur important pour la croissance du cacao) et contribuent à la dégradation des sols, nuisant à la production de

sains et fertiles pouvant retenir l'humidité, réduire les risques d'infestation d'insectes et de maladies, et offrir une ombre protectrice aux cacaoyers, leur évitant de souffrir de températures extrêmes et de perdre de l'eau.

Cela pourrait garantir des rendements plus réguliers provenant du cacao pour les agriculteurs. Bien que ces mesures d'adaptation



Récoltes des amandes et graines du cacao

cacao.

L'augmentation des températures et les changements pluviométriques ne sont cependant que deux facteurs parmi d'autres. L'extraction minière illégale, la contrebande et la diffusion du virus de l'œdème des pousses du cacaoyer, par le biais d'infestations de cochenilles, affectent également sérieusement la quantité et la qualité des récoltes de cacao, font augmenter le prix du chocolat et aggravent les problèmes auxquels font face les agriculteurs.

Investir dans des pratiques agricoles diverses et respectueuses de la nature pourrait être la clé de l'adaptation du système alimentaire, en particulier dans un monde de plus en plus chaud. La plantation d'autres cultures et d'arbres

soient importantes, elles ne permettent pas de protéger entièrement la production de cacao face aux impacts des changements climatiques. Les producteurs de cacao feront toujours face à d'importants défis, ces stratégies étant parfois longues à mettre en œuvre, chères, ou demandant une adaptation difficile du côté des petits agriculteurs.

Les événements climatiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, pourraient aggraver les défis existants et nuire aux progrès effectués grâce aux stratégies d'adaptation. L'incertitude et la variabilité des futures conditions climatiques rendent les différents scénarios d'adaptation difficiles à planifier.

Edem Dadzie

Moov Africa Togo	FORMULAIRE	REFERENCE : DAF.ERQ.195
MODELE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT		INDICE DE REVISION : 00
		PAGINATION : Page 1 sur 1

Parution N°1	17/02/2025	Parution N°2	21/02/2025
--------------	------------	--------------	------------

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MOOV AFRICA TOGO



Dans le cadre de la consultation ci-dessous, Moov Africa Togo vous demande de bien vouloir lui transmettre vos propositions techniques, administratives et financières.

Les appels d'offres sont ouverts à tous les soumissionnaires qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le dossier d'appel d'offres.

Le Dossier d'appel d'offres complet peut être obtenu par les sociétés intéressées sur demande à l'adresse suivante : (ServiceAchats@moov-africa.tg). Les sociétés intéressées doivent joindre une copie de la carte d'immatriculation fiscale à cette demande.

#	Titre Appel d'Offre	N° Appel d'Offre	Date de Clôture des dépôts
01	Sélection d'un ou plusieurs fournisseurs pour un Contrat Cadre d'acquisition des Desktops	004/2025/MAT	03/03/2025

Les offres sont attendues au bureau d'ordre de la Direction Générale de Moov Africa Togo au **plus tard à la date indiquée plus haut à 12h00 GMT** suivant les conditions de soumission fournies par le cahier des charges.

Parle plus longtemps

avec le forfait F900Voix !

75min
à 900 F



G*COM

Tape *555*2*4#

12,0 F/min Validité 7j

Option 2

Un monde nouveau vous appelle.

